

SNUipp



infos

SNUipp - FSU

n° 104 - Septembre 2013

FORMATION :

ÉDITO

redonner du sens !



A cette rentrée, les ESPE vont avoir à former leur première promotion de futurs enseignants, tandis que dans les écoles, plus de 17 000 stagiaires et M2 contractuels font leurs premiers pas et doivent bénéficier d'accompagnement et de formation. Les attentes sont donc fortes en direction des ESPE et les besoins sur le terrain sont nombreux.

Malgré la volonté affichée du ministre de l'éducation de faire de la formation des enseignants un levier pour la transformation de l'école, la mise en œuvre concrète de la réforme de la formation est pour le moins chaotique. Si toutes les ESPE ont bien été accréditées après un processus qui s'est achevé dans l'urgence à la fin de l'été, certaines d'entre elles ne sont pas encore en mesure de répondre à toutes les exigences en terme de contenus de formation ou de fonctionnement et devront bénéficier d'un accompagnement spécifique tout au long de l'année.

De leur côté les PEMF et CPC vont cette année encore, être aux premières loges pour faire face à des situations nouvelles, sans que de véritables changements dans leurs conditions de travail n'aient encore eu lieu et sans qu'une place ne leur soit faite au sein des équipes de formation des ESPE. Pour le SNUipp-FSU, la reconstruction d'une véritable formation professionnelle avec la création des ESPE doit être l'occasion de redonner du sens aux missions des maîtres formateurs. C'est ce que portera le SNUipp-FSU lors des groupes de discussions au ministère sur les formateurs et conseillers pédagogiques, qui s'ouvriront dans les semaines qui viennent.

AUDIENCE MAÎTRES FORMATEURS AU MINISTÈRE

Le SNUipp veut que ça bouge !

Le 29 mai dernier, le SNUipp-FSU a été reçu au ministère pour engager une discussion sur les maîtres formateurs :

- **Une indemnité de suivi pour les M2** de 400 euros est créée.
- **L'indemnité de tutorat 200650** non encore versée à certains DEA et IPEMF devrait l'être bientôt. Le ministère s'est engagé à adresser une note aux recteurs en ce sens.
- **Un groupe de travail** doit être mis en place dès la rentrée pour remettre à plat les missions et le régime indemnitaire des formateurs du premier degré (CPC, CPD, DEA et IPEMF).

Le 16 Juillet dernier, le Ministre de l'Education nationale a réuni les organisations syndicales pour présenter son agenda de discussions sur l'école. On trouve, dans les groupes de travail proposés, la concrétisation de l'engagement obtenu lors de cette audience : « *formateurs* » et « *conseillers pédagogiques* » feront l'objet des premières discussions qui auront lieu de septembre 2013 à février 2014.

Le SNUipp-FSU y portera les revendications formulées dans le 4 pages ci-joint.

Lire sur le site national du SNUipp-FSU

- Détails de l'entrevue du 29 mai : <http://www.snuipp.fr/Le-SNUipp-FSU-veut-que-ca-bouge>
- Ouverture d'un groupe de discussion sur les métiers et les parcours professionnels : <http://www.snuipp.fr/XXXXXXXXXX>

CLES ET C2I2E

non exigés pour la titularisation

Après les multiples interpellations du SNUipp et des autres syndicats enseignants de la FSU, après les campagnes et pétitions auprès des stagiaires pour demander la suppression de l'exigence de certifications CLES et C2i2e pour être titularisé, le MEN a enfin répondu favorablement pour mettre fin à l'exigence de ces certifications pour la titularisation des PE stagiaires.

Pour les futurs PE, (à compter du nouveau concours de juin 2014) la formation en langue et informatique sera inscrite dans les plans de formation initiale.

Les lauréats du concours 2013 devront, dans un délai de trois ans, « *suivre les actions de formation mises en œuvre en vue de la préparation de ces qualifications et se présenter aux certifications correspondantes* ». Ces formations devront être inscrites dans les plans de formation continue des rectorats.

SOMMAIRE

- P 2 ACTUALITÉS
 - P 3 - 6 DOSSIER : Création des ESPE
 - P 7 MÉTIER : Formation des enseignants à la chaire de l'UNESCO
 - P 8 EN DÉBAT : Les mandats du SNUipp ; Rentrée numérique.
- Supplément p I à IV :
Formateurs du 1^{er} degré : un enjeu d'avenir

Ce journal a été réalisé par :
Isabelle Geourjon Chomet,
Aline Becker

CONGRÈS ANCP

Réuni le 29 mai, le congrès de l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques a fait le point sur l'avenir de ce métier au moment où se construisent les maquettes de master MEEF, mais aussi quelques semaines avant que ne s'organisent les modalités de suivi des différents publics présents dans les écoles selon des dispositifs d'accompagnement très différents les uns des autres. L'ANCP veut profiter de la création des ESPE et de la réforme de la formation pour mettre à plat les missions des CPC et faire des propositions pour l'avenir.

Elle va multiplier les rencontres thématiques, en créant une nouvelle commission « *maternelle* » ...

Le SNUipp-FSU partage ces préoccupations et soutien ces initiatives pour faire évoluer les missions des CPC.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Pour les métiers du professorat et de l'éducation

L'arrêté relatif au nouveau référentiel de compétences paru cet été, entre en application le 1er septembre 2013. Il concerne les lauréats du nouveau concours 2014 et tous les enseignants titulaires.

Les PES 2013-2014 et les lauréats du concours anticipé 2013-2 ne sont pas concernés. Le référentiel des 10 compétences de 2010 continue de s'appliquer pour eux.

Ce nouveau référentiel identifie les compétences attendues chez tout personnel de l'enseignement et de l'éducation.

Les 14 premières sont communes à tous les professeurs et personnels d'éducation. Elles concernent l'éthique, la responsabilité des personnels vis-à-vis des élèves, de l'institution et de la communauté éducative.

Les 5 dernières (nommées P1 à P5) sont spécifiques aux professeurs. Elles concernent la culture commune, la maîtrise des savoirs enseignés, de la didactique et de la langue française, la différenciation, la socialisation, l'évaluation.

Nouveauté : ces compétences se déclinent en items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ.

Après plusieurs groupes de travail au ministère dans lesquels le SNUipp-FSU a pesé pour que soit reconnue la spécificité du métier de PE, de nombreuses modifications ont été apportées au texte. Elles ont, permis notamment de prendre en compte la polyvalence et la maternelle. Le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler que les compétences professionnelles attendues devaient se construire dans un processus continu, tout au long de la carrière qui dépasse donc largement la seule formation initiale.

Si ce texte constitue, entre autres, un document de référence pour la formation dans les ESPE, le SNUipp-FSU continue de demander un référentiel de formation initiale.

Vous pouvez consulter le nouveau référentiel de compétences sur le site du SNUipp-FSU : www.snuipp.fr/Un-nouveau-referentiel-de

SNUipp *infos*, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.40.79.50.00
email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Création des ESPE

La création des ESPE devrait être l'occasion, pour les étudiants et les enseignants, de développer des connaissances actualisées concernant toutes les missions dévolues à l'exercice du métier telles que définies par la loi sur la refondation de l'école... Le premier septembre, les 30 ESPE sont ouvertes. Pourtant 5 d'entre elles (Versailles, Grenoble, Lyon, Toulouse et Guadeloupe-Martinique-Guyane) ne présentent pas les garanties nécessaires et devront, cette année, faire, l'objet d'un suivi particulier des ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur.



Mise en place dans la précipitation, manque de concertation, manque de garanties, manque de moyens pour assurer les missions, absence de cadre national des contenus de formation... Autant de difficultés qui nécessitent une reprise du dossier en associant l'ensemble des personnels concernés et des usagers. Un déblocage de moyens est nécessaire pour assurer les missions. Dans ce contexte, le SNUipp-FSU demande que l'année qui vient soit considérée comme une étape de transition pour toutes les ESPE.

Pour le ministre, ces écoles se sont construites «dans une logique extrêmement coopérative» et le travail de création des ESPE s'est «accompli de façon extrêmement positive».

Mais sur le terrain le décalage entre le discours politique et sa mise en œuvre est grand.

Tout d'abord, les délais étaient très courts. Les ESPE n'étant pas des écoles autonomes, dans certaines académies plusieurs universités chapeautant l'ESPE ont eu du mal à s'entendre. Des formateurs IUFM ne sont pas totalement reconduits dans leurs fonctions et ils devront exercer en temps partagé. Les formateurs du premier degré, peu ou pas informés, ont très peu été associés à la conception des plans de formation. Leur participation à la formation initiale si elle est mentionnée dans les maquettes, ne fait l'objet d'aucune mention précise quant à sa hauteur.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la formation des enseignants achoppe sur des points récurrents :

- la conception du métier d'enseignant : concepteur ou applicateur ?
- le rapport disciplinaire-professionnel : coupure entre les deux ou formation intégrée ?
- le rapport théorie-pratique : stages véritables moments de formation en lien avec l'université ou stagiaires considérés comme des moyens d'enseignement ?
- le rapport à la recherche : supplément d'âme ou constitutif de la for-

mation ?

- le métier de formateur : un « bon » enseignant ou un métier spécifique ? Les textes qui cadrent la création des ESPE mentionnent partout la nécessité pour ces écoles de « faire avec » les formateurs du premier degré considérés comme rouage indispensable d'une formation initiale intégrée, « personnels ressource », « garants de l'articulation nécessaire entre théorie et pratique »...

De graves inquiétudes !

Les IPEMF pourront-ils entrer dans les dispositifs de formation des ESPE en assurant le suivi des très nombreux débutants qui arrivent sur le terrain, avec une décharge de classe limitée à une journée par semaine ? Les CPC, dont les tâches administratives augmentent, pourront-ils être associés à la formation initiale ?

Conscient de ces inquiétudes, le SNUipp-FSU a été reçu, à sa demande, au ministère (cf p2). Lors de l'audience du 29 mai, le ministère a affirmé son attachement à la place des formateurs du premier degré dans la formation. Les conditions de mise en place des ESPE pour cette année ne permettront pas toujours de les intégrer à la hauteur souhaitée. Le ministère a indiqué sa volonté d'être intransigeant sur ce point pour les dossiers d'accréditations de l'an prochain.

Le groupe de travail « formateurs » qui se mettra en place dès la rentrée devra traiter de ce sujet. Redéfinition des missions, organisation du service, système d'indemnisation devront aussi y être remis à plat.



ESPE de Guyane

1000 POSTES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR trois profils de formateurs 1^{er} degré

Dans le premier degré, les traditionnels maîtres formateurs ont des compétences professionnelles reconnues par une certification unique : le CAFIPEMF. Elle leur permet de participer à toutes les activités de formation du 1^{er} degré, à temps complet pour les conseillers pédagogiques, dans le cadre de leur décharge de classe, pour les IPEMF. D'autres enseignants peuvent faire valoir des qualifications universitaires acquises par ailleurs pour participer à des activités de formation initiale ou continue, déterminées par leurs compétences particulières.

Dans ces deux viviers, des personnels peuvent prétendre à des mises à disposition ou des détachements pour être intégrés parmi les formateurs des ESPE, à temps complet ou partiel (piste privilégiée par le gouvernement pour leur permettre de « rester en lien avec le terrain »). Ces postes sont soumis à des appels d'offre.

ÉLABORATION DES MAQUETTES DE MASTERS

Les documents de référence

Dans la loi, les ESPE organisent au sein des universités la formation initiale et participent à la formation continue. L'ESPE peut donc n'être que maître d'ouvrage, coordonnateur des missions confiées par les établissements partenaires et opérateur de formation au même titre que d'autres composantes dans le cadre du cahier des charges de l'accréditation.

Pour le SNUipp-FSU, les ESPE doivent être de véritables écoles supérieures (unité de lieu et d'organisation humaine et pédagogique) qui conçoivent et organisent une véritable formation professionnelle sur tout le territoire (un site dans chaque département).

Le cahier des charges de l'accréditation

Il pilote la rédaction des projets académiques des ESPE.

Le projet de chaque ESPE est analysé conjointement par les ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui peuvent demander des modifications avant l'accréditation, nécessaire pour prononcer la création de l'ESPE.

Les dossiers d'accréditation doivent mentionner les personnels : les formateurs des IUFM ne sont pas systématiquement reconduits dans leurs fonctions sur l'ESPE et doivent si possible exercer en temps partagés. Si le potentiel de formateurs en temps partagés doit être augmenté, les formateurs à plein temps sont nécessaires pour assurer la continuité des enseignements dans les ESPE. Cette mesure affaiblira considérablement le rôle des ESPE.

Les dossiers d'accréditation doivent aussi mentionner « *les liens avec le terrain* » : c'est ici que la place des MF doit apparaître, ce qui n'est souvent pas encore le cas.

Le SNUipp-FSU demande que les formateurs du premier degré entrent systématiquement dans la composition des instances de l'ESPE. À ce jour pour entrer véritablement dans ces collèges, il est nécessaire d'enseigner à l'ESPE au moins 48h annuelles...

Les maquettes de concours

Le concours étant intégré dans la formation du master, les maquettes doivent articuler la préparation au concours et la préparation du diplôme de master.

Le cadre national de la formation

C'est l'outil de référence pour l'élaboration des maquettes de master MEEF et l'examen des dossiers d'habilitation.

À ce jour, les configurations varient selon la cartographie des universités et l'organisation des formations existantes. Les projets d'accréditation se sont élaborés en fonction des ressources locales plutôt qu'en fonction du cadrage national de la formation.

Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Un référentiel métier recense les compétences professionnelles d'un PE, mais elles ne peuvent pas être exigées d'un débutant. Il ne peut donc servir en l'état pour élaborer un cahier des charges de formation. Le SNUipp-FSU a demandé l'écriture d'un référentiel de formation recensant uniquement les compétences qu'un étudiant MEEF se doit d'acquérir.

Les propositions du comité de suivi master pour les formations MEEF

La formation est conçue dans une logique intégrée à partir de 5 blocs de compétences validés chaque semestre par des crédits ECTS : 120 au total dans le master.

Le comité de suivi de master a fait des propositions de pondération en ECTS pour ces blocs. Elles devaient servir de base aux universités pour l'élaboration des maquettes :

➔ Bloc 1 disciplinaire

M1 : 30 ECTS, M2 : 6 ECTS, soit 32% du master.

➔ Bloc 2 didactique

M1 : 15 ECTS, M2 : 16 ECTS, soit 26% du master.

➔ Bloc 3 recherche

M1 : 6 ECTS, M2 : 10 ECTS, soit 13% du master.

➔ Bloc 4 contexte d'exercice du métier

M1 : 6 ECTS, M2 : 6 ECTS, soit 10% du master.

➔ Bloc 5 mises en situation professionnelle

M1 : 3 ECTS, M2 : 20 ECTS, soit 19% du master.

Une pondération est possible au niveau local de plus ou moins 2 ECTS par discipline et par semestre.

Des constats s'imposent déjà :

32% du master pour la formation disciplinaire, 13% pour la recherche, 55% pour la construction de la professionnalité... Le temps consacré à la recherche ne correspond pas au niveau d'exigence de production d'un mémoire de master pour réaliser une véritable transition entre l'approche théorique universitaire et l'approche professionnelle du terrain.

Le volume d'heures de formation en masters MEEF diminue : de 950 à 1000 heures (master ancienne version) il passera à 750 h. sur les deux ans du master (500 h en M1, 250 à 300 h en M2). L'année de stage intégrée dans le M2 permet de faire accéder un an plus tôt au métier d'enseignant et d'éviter que les stagiaires

ne se retrouvent en pleine responsabilité de classe sans formation professionnelle. Cependant, le fait d'être à mi-temps dans une classe en M2 nuit à une formation équilibrée qui permette de prendre en compte toutes les nécessités d'une professionnalisation progressive : en l'état, l'année de M2 sera essentiellement une adaptation au terrain.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande que le stage en responsabilité ne dépasse pas un tiers du temps de la formation. Ce tiers temps devant intégrer les temps de préparation et d'analyse.

“l’élaboration collective fait que les formateurs sont présents et réactifs...”

Questions à Marc Daguzon, directeur des études du master Métiers de l’enseignement et de l’éducation IUFM d’Auvergne. Il participe à la mise en place de l’ESPE d’Auvergne.



Comment, dans votre académie, la mise en place de l’ESPE se réalise-t-elle ?

Il y a eu élaboration d’une entité de pilotage sous la direction du recteur. Cette entité réunissait tous les acteurs associés à l’ESPE.

En parallèle, un groupe de pilotage universitaire s’est constitué sous la direction de la vice présidente du CEVU. Dans ce groupe étaient représentés toutes les UFR intervenant dans les masters préparant aux différents CAPES ainsi que les représentants de l’IUFM. C’est ce groupe qui a conçu le master MEEF à partir des textes parfois tardifs qui cadrent ce nouveau diplôme et en s’appuyant sur l’expérience des formateurs représentés.

Quels sont les obstacles à franchir ?

De nombreux mal entendus à lever, ou de représentations du travail des autres à clarifier et à redéfinir par le dialogue et l’échange. Il a fallu à partir de cultures professionnelles variées arriver à concevoir une entité de formation commune. Cette entité n’est pas encore complètement élaborée, de nombreux points sont encore divergents par l’importance variable accordée à certains aspects de la formation : par exemple arriver à concilier le dispositif de formation initiale et le dispositif de formation continue.

Quelles sont les ressources sur lesquelles vous vous appuyez ?

Les ressources sont essentiellement liées à la reconnaissance de l’expérience acquise dans les différents parcours depuis la masterisation. Cette expérience a pu se formaliser sous forme de propositions de formations reconnues par l’ensemble des acteurs (accord sur la nécessité de contenus de cours communs pour l’ensemble des étudiants des différentes mentions par exemple). Le lien maintenu avec les formateurs de terrain (PEMF par exemple), l’articulation depuis trois ans, entre la formation master et la formation PES participent aussi au fait qu’aujourd’hui la nouvelle ESPE est en capacité d’assurer le maintien et le développement de liens étroits entre l’université et l’enseignement scolaire.

Comment comptez-vous intégrer la dimension de la recherche dans la formation ?

En nous appuyant sur l’expertise du laboratoire ACTé* qui développe des recherches/interventions ayant pour visée principale la transformation des

pratiques professionnelles mais aussi sur celle des autres laboratoires de l’université Blaise Pascal et en valorisant l’expérience des travaux encadrés de recherche (T.E.R.). Nous envisageons des mémoires professionnels plus problématisés sur des questions relevant d’une pratique habituelle de la classe ou d’un problème didactique souvent rencontré. En s’astreignant à problématiser une question et à élaborer une méthodologie de collecte de matériaux supports de l’analyse réflexive, on peut espérer s’affranchir du risque de témoigner d’une pratique innovante, coûteuse dans son élaboration et sa mise en œuvre. Les mémoires professionnels avaient souvent ce défaut de présenter les intérêts et les limites d’une pratique experte avec comme support le témoignage d’une expérimentation réussie. Cette expérimentation coûteuse en temps et en énergie était souvent peu transférable une fois l’étudiant devenu professeur des écoles.

Comment pensez-vous pouvoir mettre en place la nécessaire articulation entre le milieu universitaire et le terrain en termes de complémentarité de ressources de formation dans le cadre d’une formation véritablement intégrée ?

Là aussi la réflexion est en cours. Les PEMF par exemple avaient toute leur place dans le master MEEF premier degré. Ils continueront de l’avoir dans le nouveau master. En plus de l’accueil des étudiants dans leur classe, ils interviendront dans le suivi des stages des M2 transitoires, dans l’UE pédagogie et dans le suivi du mémoire professionnel. Pour le second degré, l’articulation entre tuteur de terrain et tuteur universitaire est à construire. Les premiers n’ayant pas à ma connaissance et à ce jour de statut spécifique autre qu’au sein de leur établissement.

Comment la mise en place se réalise-t-elle ?

Au mieux, mais avec peu de temps pour penser la mise en œuvre, le temps de la réflexion politique a occupé le calendrier de l’année et les délais sont courts pour la mise en place. Heureusement, l’élaboration collective fait que les formateurs sont présents et réactifs pour construire des réponses pédagogiques qui prennent sens à leurs yeux tout en respectant les contraintes institutionnelles des nouvelles maquettes.

* ACTé : Activité, Connaissance, Transmission, éducation. Laboratoire de l’université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (27 chercheurs).

ANNÉE 2013/14 quels débutants dans les écoles ?

Issus de l'ancien concours :

Les PES (8603 places aux concours PE 2013)

Ils viennent de passer le dernier concours version maîtrise et ont validé un M2.

Ils bénéficieront d'une formation organisée selon les mêmes modalités que l'an dernier, au niveau académique (recteurs). Cette formation pourra se décliner avec les IPEMF et circonscriptions autour du tutorat avec visites dans la classe, observations dans la classe du tuteur ou d'un autre IPEMF, stages groupés ou filés...

Nouvelle formule :

Les M2 contractuels

(8500 places aux concours PE 2013 supplémentaire)

Tous peuvent bénéficier d'un stage d'un tiers temps dans les écoles, rémunéré à mi-temps, qui pourra prendre diverses formes :

- Une journée par semaine + 2 fois 2 semaines de stages groupés en responsabilité de classe dans des niveaux de classe différents, (le plus courant)
- 3 fois 4 semaines de stages groupés dans deux classes différentes (2 cycles différents, en Gironde par ex.)

Leurs tuteurs bénéficieront de la nouvelle indemnité de tutorat M2 de 400 euros.

Les M1 MEEF

Ils auront à effectuer des stages d'observation et de pratique accompagnée.

S'ils sont admis ils seront PES-M2 en 2014-2015 avec un mi-temps en responsabilité de classe.

Les Emplois d'Avenir Professeurs (EAP)

En L2, ils auront des stages d'observation, en L3 et en M1, ils auront des stages de pratique accompagnée. Si ce dispositif propose aux étudiants une forme de professionnalisation rémunérée, il ne constitue pas les pré-recrutements nécessaires pour garantir un vivier de candidats au concours. Il ne permet pas non plus de sécuriser les parcours de formation des étudiants.



Le nouveau concours

Admissibilité :

Deux épreuves : français, mathématiques

Chacune est composée de trois parties :

- analyse documentaire, synthèse
- vérification de connaissances
- analyse de productions pédagogiques

Pour l'admissibilité :

- Une épreuve de **français**
- Une épreuve de **maths**

Chacune d'entre elle est composée de **trois parties** :

- analyse documentaire, synthèse, résolution de problèmes
- vérification de connaissances
- analyse de productions pédagogiques

Pour l'admission (épreuves orales) :

Épreuve 1

Entretien sur la base d'un dossier (6 pages) déposé par le candidat au préalable, sur le sujet de son choix (plusieurs domaines possibles, sauf maths et français)

Épreuve 2

En deux parties :
- un **entretien sur l'EPS** en lien avec l'éducation à la santé, que ce soit en maternelle ou en élémentaire, et au-delà, lien avec les pratiques sportives du candidat.
- **faire un exposé sur le contexte professionnel** (pédagogie, sociologie, psychologie de l'enfant, éthique professionnelle...), à partir d'un dossier de 5 pages fourni par le jury.

Admission :

Deux épreuves :

➔ **Epreuve 1** : entretien sur la base d'un dossier déposé par le candidat sur le sujet de son choix (autre que français ou mathématiques).

➔ **Epreuve 2** en deux parties :

- un entretien sur l'EPS en lien avec l'éducation à la santé, et avec les pratiques sportives du candidat.

- un exposé sur le contexte professionnel (pédagogie, sociologie, psychologie de l'enfant, éthique professionnelle...), à partir d'un dossier fourni par le jury.

Si le caractère professionnel du concours est mieux pris en compte que dans les premières moutures, le ministère ayant intégré les demandes du SNUipp-FSU à ce sujet, des épreuves spécifiques sur la maternelle ou sur le champs de la polyvalence (arts visuels, sciences et technologie, culture humaniste) n'ont pas été retenues. Pour le SNUipp-FSU, il ne serait pas acceptable que des disciplines disparaissent de la formation initiale et conduisent à un abandon de fait de la polyvalence des enseignants. La vigilance doit donc être de mise pour que toutes les composantes du métier de professeur des écoles soient présentes dans la formation initiale.

CHAIRE UNESCO

Former les enseignants au XXI^{ème} siècle

Première en France : une chaire sur l'éducation reçoit le label « *chaire Unesco* ».

Porté par l'IFE au sein de l'ENS de Lyon, sous la responsabilité scientifique de Luc Ria son colloque inaugural (23 au 25 janvier 2013) avait pour ambition de fédérer un laboratoire d'idées et de méthodes pour contribuer à l'innovation dans la formation des enseignants en prenant leur travail comme objet d'étude et de transformation. Une quinzaine de chercheurs, spécialistes du travail enseignant et de la formation des enseignants francophones, y ont apporté des éclairages théoriques et avancé des propositions concrètes autour de **quatre thématiques principales** :

- Evolution de la professionnalité enseignante
- Développement professionnel : entrée et sortie du métier d'enseignant
- Apprentissage au travail
- Dispositifs innovants de professionnalisation des enseignants.

A l'issue du colloque, les membres de la chaire devaient retenir, pour les quatre ans à venir, plusieurs orientations de formation au métier d'enseignant pour les expérimenter dans plusieurs institutions partenaires au sein de la Francophonie.

Un bilan de ces expérimentations sera effectué en 2014 pour identifier les conditions optimales de déroulement de ces dispositifs et leurs effets sur la professionnalisation des enseignants.

Le site web de la chaire UNESCO permet de suivre les différentes procédures de formation et de recherche déployées par les partenaires de la chaire dans plusieurs pays de la Francophonie.

<http://www.ens-lyon.fr/chaire-unesco-formation>

« Vers de nouvelles modalités de tutorat des enseignants débutants »

Au cours de son intervention, Sébastien Chaliès a proposé un outillage théorique pour repenser les problématiques du tutorat.

Son propos s'organisait autour de trois points :

- Présentation des principales difficultés recensées ces trente dernières années en matière de tutorat en formation initiale des enseignants.
- Lecture théorique de la spécificité de cette formation professionnelle.
- Développement de pistes visant à aménager au mieux la situation de tutorat et ainsi faire en sorte qu'elle puisse avoir des retombées sur la pratique effective de classe des enseignants débutants.

La structuration traditionnelle de suivi en tutorat se traduit en général par : observation dans la classe, entretien avec bilan à chaud du novice et retour du formateur, puis « *discussion* » sans réels échanges. Les travaux de Sébastien Chaliès montrent que cette organisation est très discutée en termes d'efficacité dans le cadre d'une formation en alternance. Pour lui, les formateurs devraient pouvoir la faire évoluer mais pour cela plusieurs conditions :

- **S'interroger sur les conditions professionnelles des enseignants novices** (mise en stage)
- **S'interroger sur les conditions de formation des tuteurs.**
- **Prendre en compte les 3 dilemmes auxquels sont confrontés les tuteurs :**

- **Aider** (soutien émotionnel et professionnel) et/ou **évaluer** l'enseignant novice (dans le cadre d'un référentiel de compétences).

- **Transmettre** (prescription, démonstrations, recettes...) et/ou **faire réfléchir** sur le métier (analyse de pratique).

- **Aider à enseigner** (rendre efficace immédiatement sans forcément mettre en perspective) et/ou **aider à apprendre à enseigner** (donner les moyens de construire sa professionnalité).

Pour accroître l'efficacité du tutorat, Sébastien Chaliès envisage de passer à un mode col-

laboratif entre tuteur et enseignant novice. Il propose d'institutionnaliser une co-formation : co-formation entre les formateurs sur des problématiques communes, et aussi co-formation entre les débutants, ayant pour effet d'augmenter leur confiance en eux permettant de prendre des risques pour créer des situations de tutorat intéressantes.

Le tutorat ne peut se concevoir comme modèle exclusif de formation, il doit, dans le cadre d'une alternance moins juxtapositive et plus intégrative, se penser de façon collégiale au sein du plan de formation, entre formateurs pluri catégoriels. L'alternance doit se construire dans l'établissement (collégialité dans l'école), ou dans des réseaux d'établissements (qui mutualiseraient leurs compétences avec contribution d'autres acteurs que les enseignants) mais aussi et surtout entre deux mondes qui ont du mal à se parler : université et terrain, au travers d'aménagements matériels (portfolios...), humains, et structureaux (faire déplacer l'université vers le terrain pour qu'il y ait transfert des

connaissances).

Sébastien Chaliès pointe plusieurs axes de réflexion pour la formation des tuteurs :

- Parvenir à se mettre d'accord sur ce qui est l'objet de la formation des enseignants novices
- Conseiller sur le métier n'est pas conseiller sur son métier. Conseiller, c'est faire apprendre le genre professionnel qui n'est pas un genre déposé mais plutôt un « *style étalon* » et en même temps accompagner le développement d'un style personnel. Accompagner l'agir et le réagir pour s'adapter aux situations d'enseignement singulières avec son propre style...
- Il est de la responsabilité du tuteur d'enseigner ostensiblement les règles de métier, d'accompagner les premiers usages de ces règles enseignées et leur interprétation (les mettre à sa main, épaissir le métier)...

Autant de pistes à approfondir pour faire évoluer les missions des formateurs.

Intervention de Sébastien Chaliès au colloque inaugural de la chaire

Maître de conférence à l'université de Toulouse, Sébastien Chaliès effectue des recherches portant sur la construction du sujet professionnel en formation.





CONGRÈS DE ST MALO

Les mandats « formation » du SNUipp FSU

Formation initiale (FI)

Les mandats votés rappellent que le SNUipp-FSU porte pour la FI des exigences en termes de quantité mais aussi de qualité, en lien avec la recherche. Les champs à couvrir sont déclinés précisément ainsi que les aides financières qui peuvent permettre une démocratisation de l'accès au métier. Les personnels (pluricatégoriels) qui peuvent la prendre en charge sont cités. La nécessité d'un référentiel de formation spécifique est rappelée ainsi que celle d'une évaluation à responsabilités multiples. La nécessité d'un lien formations initiale et continue est réaffirmée.

Formation continue (FC)

Comme pour la FI, le SNUipp-FSU porte des exigences en termes de quantité autant que de qualité. Les mandats votés rappellent pourquoi elle doit être proposée à tous, conséquente et diversifiée, réalisée par des formateurs pluricatégoriels, permise par des brigades FC renouvelées, effectuée sur le temps de service et sur la base du volontariat, élaborée avec les représentants des personnels dans les conseils de formation et complétée par le DIF.

ESPE

Les ESPE doivent être le lieu de la formation des enseignants, unité de lieu et d'organisation avec un budget propre. Ces écoles (une par département) doivent inscrire leurs étudiants, une partie de leurs formateurs doivent être issus du premier degré et entrer dans les instances décisionnaires. La formation qu'elles dispensent doit être adossée à la recherche qui doit irriguer les pratiques. Elles doivent prendre toute leur part dans la formation continue.

Concours

Resserré sur maths, français, EPS et une discipline au choix, il ne permet pas d'assurer une formation polyvalente. Le concours de recrutement doit s'inscrire dans une formation intégrée, avec une articulation réfléchie entre formation disciplinaire, didactique et professionnelle en lien avec la recherche, sans prérequis.

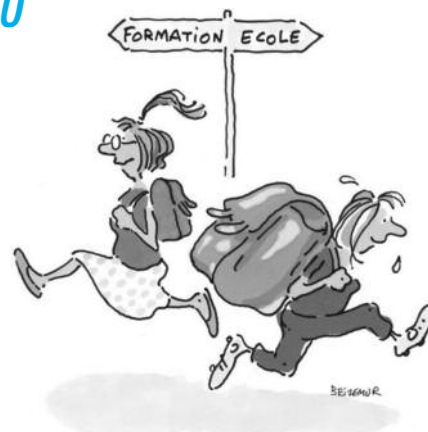
Formateurs

Les PEMF doivent avoir les moyens d'assurer leurs missions, leur nombre doit donc être abondé pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de formation. Une véritable politique de recrutement doit permettre de ne plus avoir à faire appel à des MAT pour des missions de formation. Les maîtres d'accueil temporaire (MAT) ne doivent pas se substituer aux IPEMF.

Le SNUipp-FSU revendique pour les IPEMF : A minima un réel tiers temps de décharge de classe, voire un mi-temps, pour assurer FI et FC.

Une reconnaissance de formateurs à part entière, intégrés dans les équipes des formateurs des ESPE où ils doivent être représentés dans les instances décisionnaires.

Une reconnaissance de la nécessité de travailler en équipe via des réseaux de formateurs et dans des écoles d'application représentatives de la diversité des terrains d'exercice du métier : tous niveaux de classe (maternelle) et milieux spécifiques : RAR, RRS, rural, urbain, spécialisé ...



Le SNUipp-FSU revendique pour les CPC : Une recentration des missions autour de la FC et du suivi des débutants et des équipes, en lien avec les ESPE, via un nouveau texte de cadrage de leurs missions.

Le SNUipp-FSU revendique pour tous les MF, IPEMF et CPC :

- Une remise à plat des missions, du système indemnitaire et de l'ORS pour recréer une attractivité,
- un temps spécifique dédié aux recherches pédagogiques et didactiques en lien avec des enseignants chercheurs,
- une préparation au CAFIPEMF et une formation de formateurs dans l'ESPE, inscrites au PAF, adaptées aux besoins, sur le temps de service, prises en charge financière par l'employeur, qui permettent d'accéder à des certifications universitaires qualifiantes et d'obtenir via les VAE, des masters pro. Les formateurs du premier degré doivent pouvoir postuler pour des postes temps plein ou partiel dans les ESPE avec un recrutement transparent et équitable.

RENTREE NUMERIQUE : nouveaux dispositifs

Équiper les écoles, garantir la maintenance et créer des ressources utiles, développer les usages, former les enseignants constituent les axes principaux du ministère pour faire entrer l'école dans le numérique.

Dans la circulaire de rentrée, les leviers identifiés pour améliorer le système éducatif sont numériques : un « *campus numérique* » qui proposera des ressources pour la communauté éducative et pour les élèves sera accessible dès la rentrée. Un « *service public du numérique éducatif* » associera les collectivités et divers partenaires dans des « *instances de dialogue* » institutionnalisées.



Aux côtés des ESPE qui développeront leurs ressources de formation en ligne, les académies auront recours, dès l'automne aux plateformes « *pair-form@nce* » ou « *m@gistère* » pour déployer des formations en ligne : sur les 18h d'animations pédagogiques, au moins 9 heures seront consacrées à la « *e-formation* ». Ce dispositif, dans le cadre d'un projet numérique académique, sera piloté et

coordonné par les DASEN, quand les IEN auront « *recensé les besoins* ». Les enseignants seront « *accompagnés* » par un formateur présent ou à distance. Les formateurs du premier degré devront concevoir des modules départementaux, centraliser les ressources pour compléter les modules nationaux et « *accompagner* » les collègues ...

Pour le SNUipp-FSU, il est vain d'imaginer impulser une dynamique à l'école sans reconstruire une vraie culture qui passe forcément par des temps de réflexion collectifs. La e-formation, si elle peut contribuer à l'apport de compléments intéressants, ne saurait se substituer à la nécessaire restauration d'une formation continue en présentiel, inscrite dans les PDF. Elle ne doit pas augmenter la charge de travail des PEMF et CPC et doit donc être intégrée à leurs missions. Le SNUipp-FSU sera vigilant à cette prise en compte dans la renégociation de leur ORS, lors des discussions prévues avec le ministère au cours du premier trimestre.